

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 12 | 15 |

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 13 |
| Contre : 2 |
| Abstention : 0 |

L'an 2023, le 31 mai à 20h30, le conseil municipal de la commune de MOISENAY s'est réuni Salle des Mariages de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame VAROQUI Geneviève, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 26/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 26/05/2023.

Présents : Mme VAROQUI Geneviève, Maire, Mmes : BINDAH Marthe, DURANT Catherine, MAUGERE Marie Fatima, PAKULA Françoise, WIELGOCKI Claudine, MM : AHOUSOU Fidèle, BAILAY Marc, BINDAH Vincent, MARTIN Guillaume, PERRINO Vincent, ROMAIN Emilien

Excusés ayant donné procuration : Mme FRANCESCHETTI Anaïs à M. MARTIN Guillaume, MM : BRIHI Anthony à Mme MAUGERE Marie Fatima, CHAILLOT Julien à M. PERRINO Vincent

2023_MAI_18 – Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Vu le Code de l'urbanisme, ses articles, L 101-2, L 103-2, L 103-6, L 132-7, L 151-1 et suivants, L 153-16 et suivants et R 151-1 et suivants,

Vu la délibération en date du 23 juin 2011 relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu la délibération en date du 25 octobre 2011 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2014 portant débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de PLU,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2019 portant débat sur le nouveau PADD,

Vu la délibération en date du 12 juillet 2022 modifiant les modalités de concertation,

Vu la délibération en date du 25 octobre 2022 prenant acte d'un débat du conseil municipal des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD), le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes,

Vu la phase de concertation menée en mairie du 26 novembre 2011 au 30 mai 2023,

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale,

Vu l'avis de la Commission du PLU ;

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 2 voix contre (M. MAUGERE et A. BRIHI)),

ARTICLE 1 :

TIRE le bilan de la concertation organisée en application de l'article L 103-6 du Code de l'Urbanisme relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Moisenay, tel qu'il est annexé à la présente délibération, dans le respect des modalités de concertation fixées dans la délibération du 12 juillet 2022 ;

ARTICLE 2 :

ARRÊTE le projet de Plan Local d'Urbanisme de Moisenay, tel qu'il est annexé à la présente délibération et comprenant :

- un rapport de présentation
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- un règlement graphique (plan de zonage)
- un règlement écrit
- des annexes

ARTICLE 3 :

PRECISE qu'au titre de l'article L 153-16 et L 153-17 et L 153-18 du Code de l'Urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme arrêté ainsi que la présente délibération seront notifiés pour avis :

- aux personnes publiques associées à son élaboration
- à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- aux communes limitrophes qui en ont fait la demande
- aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A MOISENAY, le 05/06/2023

La Maire, Geneviève VAROQUI

